

## **Subventions aux associations culturelles dans le cadre du dispositif d'aide aux «Emergence(S)»**

**M. MONNEUR, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Lors du Conseil Municipal du 5 juillet 2007, des moyens financiers ont été attribués à des porteurs de projet relevant du dispositif d'aide aux «Emergence(S)».

Dans le prolongement de ces premiers soutiens, des compléments d'attribution de subventions sont proposés pour les projets suivants :

### **Compagnie KA (Théâtre de Marionnettes) : création autour d'un texte d'Hervé BLUTSCH**

La Compagnie KA a sollicité l'écrivain Hervé BLUTSCH, artiste associé au Théâtre Granit de Belfort durant la saison 2005-2006, pour lui écrire un texte original sur les vicissitudes de la «condition d'humains» dans l'optique d'une réalisation théâtrale utilisant jeu d'acteur et marionnettes.

Après une phase préparatoire d'élaboration du projet définitif, le Théâtre de l'Espace coproduira ce projet de la Cie KA en vue d'une diffusion durant la saison 2008-2009.

Le soutien de la Ville jusqu'à cette coproduction apparaît comme essentiel pour permettre à la Cie d'intégrer le circuit professionnel.

Il est proposé d'apporter une aide de 4 000 € à la Cie KA pour son travail de recherche et de préparation de la création.

### **Isabelle ZAMMIT, Compagnie La Chamade (Théâtre)**

La Compagnie La Chamade travaille en collaboration avec Mohamed GUELLATI, metteur en scène reconnu, à une création théâtrale autour du monologue de Jean Cocteau «La Voix Humaine». Une première aide avait été allouée lors du Conseil Municipal de novembre 2006, pour amorcer ce projet de création.

Après de nombreux échanges avec la Scène Nationale et le Centre Dramatique National (Nouveau Théâtre), le spectacle sera accueilli au printemps 2008 au Nouveau Théâtre pour des représentations publiques.

Il est proposé d'apporter une aide complémentaire de 3 000 € à l'Association La Chamade pour permettre cette diffusion.

### **Compagnie du Brouillard (Spectacle jeune public)**

La Compagnie du Brouillard travaille depuis six années sur les problématiques du spectacle à l'attention du jeune public et du très jeune public. Elle a été soutenue à ses débuts par la Ville dans le cadre des «Rencontres Jeune Création».

Attachée à la création de «petites formes», la Compagnie souhaite élaborer un nouveau spectacle s'appuyant sur une scénographique à la fois sophistiquée, qui prendrait également en compte la capacité pour la Compagnie de jouer en s'adaptant à des lieux variés (hors des salles habituelles de spectacle). Pour cette réalisation, la Compagnie travaille en collaboration avec les constructeurs de l'association «Tricylique Dol».

Il est proposé une première aide de 2 000 € à La Compagnie du Brouillard pour sa nouvelle création et sa recherche scénographique.

**Association Ninipro-Leio, Laurent Fradique (Musiques actuelles)**

Musicien de formation, accordéoniste compositeur, Laurent FRADIQUE propose à travers ses compositions un univers musical dans la mouvance de la nouvelle scène française (Benabar, Aldebert, Jamait...).

Après la création de l'Association Ninipro, Laurent FRADIQUE entreprend un parcours de professionnalisation avec pour objectif, à court terme, un travail de résidence et l'organisation d'un circuit de diffusion.

Il est proposé une première aide de 2 000 € à Leio pour amorcer le projet du groupe.

**Florence Cabot, Association Palo Mio «Blanches»**

Premier travail de Florence Cabot, elle aborde l'écriture «d'histoires» en défragmentant et en décomposant le récit à travers des personnages féminins.

Pour le travail d'adaptation théâtrale, Florence CABOTa fait appel à Ema DROUIN, metteur en scène et directrice artistique de la Compagnie «Deuxième groupe d'intervention». Elle s'appuie sur des accueils en résidence.

Il est proposé une aide à l'écriture de 2 000 € à Florence CABOTpour amorcer son projet de création «Blanches».

En cas d'accord, la dépense totale soit 13 000 €, sera prélevée au chapitre 65.33/6574 CS 41010.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.*